

Avenant  
**Avenant du 20 mars 2019 relatif aux salaires**

Le présent avenant a pour objet de fixer la rémunération mensuelle brute en dessous de laquelle aucun salarié employé sur la base de la durée légale ne pourra être rémunéré dans les entreprises relevant de la convention collective nationale des professions de la photographie.

**Article 1er**

**Salaires minima mensuels**

Les salaires minima conventionnels issus de la nouvelle grille de classification du 20 mars 2019 sont les suivants :

(En euros.)

Catégorie	Coefficient	Salaire
Employé	150	1529
	155	1538
	165	1549
	175	1569
	185	1591
	195	1681
	205	1719
	210	1810
Maîtrise	220	1891
	230	1979
	250	2155
	270	2258
	275	2367
Cadre	320	2804
	350	2973
	370	3189
	410	3557
	450	3887

La base est la durée légale du travail, soit 151,67 heures.

**Article 2**

**Entrée en vigueur**

Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur, pour l'ensemble des entreprises

*Handwritten signatures in blue ink: A, A, C, B*

*Handwritten initials in black ink: PP*

adhérentes aux organisations ou groupements signataires, le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur, pour l'ensemble des entreprises de la branche non adhérentes aux organisations ou groupements signataires, le 1<sup>er</sup> mars 2019.

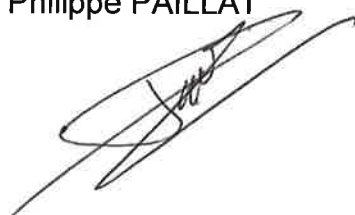
Le présent avenant entrera en vigueur à l'issue du délai prévu par l'article L. 2232-2 du code du travail pour l'exercice par les organisations syndicales représentatives des salariés du droit d'opposition.

Fait à Paris, le 20 mars 2019.

Suivent les signatures ci-dessous :

Fédération Nationale de la Photographie  
28, rue du Maréchal Leclerc  
49400 Saumur

Philippe PAILLAT



Fédération des Services CFDT / Adrien GUELLEC  
Tour Essor  
14, rue Scandicci  
93508 PANTIN Cedex

Fédération Nationale de l'Encadrement du  
Commerce et des Services CFE-CGC / Bruno RAYER  
9, rue de Rocroy  
75010 PARIS

Fédération CGT Commerce Distribution  
Services  
Case 425  
93514 MONTREUIL Cedex

Fédération des Employés et Cadres  
CGTFO  
54, rue d'Hauteville  
75010 PARIS

UNSA Spectacle et Communication  
21, rue Jules Ferry  
93170 Bagnolet 